

DÉCLARATION SUR LA PALESTINE

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre dix-neuvième session ordinaire les 15 et 16 juillet 2012 à Addis-Abeba (République fédérale démocratique d'Ethiopie) ;

RAPPELANT l'admission de l'Etat de Palestine comme membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);

SOULIGNANT que l'appartenance comme membre à part entière à l'Organisation des Nations Unies est un droit dont doivent jouir tous les Etats souverains;

NOTANT que l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies, et à tous ses programmes et institutions s'inscrit dans le cadre du processus de paix;

RÉAFFIRMANT son soutien à la solution de deux Etats comme étant la seule option viable pour la coexistence pacifique entre l'Etat de Palestine et Israël;

PRÉOCCUPÉS par le fait que le maintien de la suspension du paiement des contributions constitue un châtimeur injustifié infligé non seulement aux enfants et au peuple de Palestine mais aussi aux autres peuples au-delà de l'État Palestinien;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

DEMANDER aux Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont suspendu le paiement de leurs contributions à l'UNESCO, de revenir sur cette décision et leur **DEMANDER ÉGALEMENT** de reprendre leurs cotisations, pour la poursuite des programmes de l'UNESCO.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2012

Declaration on Palestine

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/316>

Downloaded from African Union Common Repository